

LA MUNICIPALITE

AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ

**PREAVIS No 04/2013**

**Création d'un local de rangement  
annexé à la grande salle et mise en place  
de stores en toile pour le couvert ouest**

Date proposée pour la 1<sup>ère</sup> séance de la commission ad hoc:  
12 février 2013 à 19h30

Sur place  
route des Deux-Villages 70

St-Légier-La Chiésaz, le 28 janvier 2013

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

## 1. Objet

Ce préavis concerne deux réalisations distinctes : d'une part la création d'une annexe sur le côté nord-ouest de la grande salle, entre le quai de chargement et le couvert et, d'autre part, la pose de stores verticaux sur les côtés de ce couvert. Ces deux objets ont été mis ensemble à l'enquête publique, du 27 juillet au 27 août 2012, et n'ont suscité aucune opposition ou observation. Le permis de construire a été délivré le 11 septembre 2012.

## 2. Présentations

### Annexe

Actuellement, les décors servant aux soirées de diverses sociétés locales sont entreposés dans le local social, situé dans les anciens locaux des pompiers sis derrière l'Auberge communale. La réserve de tables et de bancs utilisables à l'extérieur est stockée dans les couloirs à l'arrière de la scène, gênant le passage des personnes et diminuant la largeur des chemins de fuite en cas d'incendie. Faute de place, les loges sont également utilisées comme lieu de stockage de matériel.

### Stores ouest

La grande salle dispose d'un couvert qui n'est pas utilisé, faute de protection contre le vent et la pluie.

## 3. Propositions

### Annexe

La construction d'une annexe, non chauffée et attenant à la grande salle, permettrait l'entreposage de divers éléments, notamment les décors. Elle éviterait l'intervention des services communaux à chaque utilisation de ceux-ci. Le stockage des tables et bancs y serait judicieux, car se trouvant sur le même niveau que leur utilisation. De plus, les chemins de fuite répondraient aux exigences de l'ECA. Les loges, quant à elles, seraient libérées et pourraient à nouveau être mises à disposition.

### Stores ouest

Lors de manifestations ou mariages, le couvert pourrait être fermé et permettrait une utilisation optimale des lieux. La place utile permettrait d'y ajouter plusieurs tables et augmenterait ainsi la capacité d'accueil. Toutefois, pour des raisons évidentes de coûts, ce local n'étant pas chauffé, il ne devrait servir que durant les périodes clémentes (mars à novembre). Le repas des aînés, organisé dans le cadre de la fête du 1<sup>er</sup> août, utilise la pleine capacité de la grande salle. L'utilisation du couvert nous permettrait d'accueillir la prochaine édition sans être contraint de prendre des mesures limitatives. Les mérites sportifs étant organisés conjointement avec Blonay, nous aurons besoin de cette surface supplémentaire pour garantir l'accueil de tous les invités.

4. Coûts de construction

<u>CFC<sup>1</sup> 2 BATIMENT</u>		<b>Montants</b>
CFC 211	MACONNERIE	22'600.00
CFC 214	CHARPENTE	28'502.00
CFC 215	ECHAFAUDAGES	880.00
CFC 222	FERBLANTERIE	9'917.00
CFC 223	PROTECTION CONTRE LA Foudre	4'900.00
CFC 224	COUVERTURE	12'379.00
CFC 227	PEINTURE	5'140.00
CFC 228	STORES EN TOILES	18'000.00
CFC 232	INSTALLATIONS ELECTRIQUES	9'850.00
CFC 244	VENTILATION	1'500.00
CFC 272	SERRURERIE	1'500.00
CFC 275	CYLINDRE DE SURETE	722.00
CFC 291	HONORAIRES ARCHITECTE	
	Local de rangement (selon proposition du 27 avril 2011)	14'000.00
	Mise en place de stores en toile	3'000.00
CFC 292	HONORAIRES INGENIEUR CIVIL	1'000.00
CFC 296	GEOMETRE	250.00
CFC 298	REPERAGE AMIANTE	324.00
	Divers et imprévus 10% sur CHF 115'890.-	11'600.00
	<b>Total CFC 2</b>	<b>HT 146'064.00</b>
CFC 5	FRAIS SECONDAIRES	
CFC 530	ASSURANCES	1'500.00
	<b>Total CFC 5</b>	<b>HT 1'500.00</b>
 <u>RECAPITULATION</u>		
CFC 2	BATIMENT	146'064.00
CFC 5	FRAIS SECONDAIRES	1'500.00
	<b>Total CFC 2 et 5</b>	<b>HT 147'564.00</b>
	TVA 8 %	11'805.00
	<b>Total CFC 2 et 5</b>	<b>TTC <u>159'369.00</u></b>

Les coûts représentent, séparément, CHF 23'000.- pour les stores et CHF 136'000.- pour l'annexe.

Le tableau des investissements prévoyait CHF 200'000.-.

<sup>1</sup> CFC = code des frais de construction

5. Coûts annuels

- |                                    |     |                   |
|------------------------------------|-----|-------------------|
| a) Amortissement                   | CHF | 16'000.00         |
| b) Intérêts 3 % lissé sur 10 ans   | CHF | 2'400.00          |
| c) Coût d'entretien et d'assurance |     | minime importance |

L'entretien courant sera effectué par le service de conciergerie.

6. Grille d'analyse - Agenda 21 (développement durable)

La Municipalité a tenu compte de la grille d'analyse ayant trait au développement durable.

La réalisation de ce local de rangement permettra d'éviter, avant tout, de nombreux déplacements, y compris avec des véhicules.

7. Conclusion du préavis

Vu ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal :

- ⇒ octroyer à la Municipalité le montant de CHF 160'000.00
- ⇒ financer cette dépense par la trésorerie courante
- ⇒ amortir cet investissement sur une durée maximum de 10 ans

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

  
A. Bovay



Le Secrétaire

  
J. Steiner

Municipal délégué : M. Gérald Gygli